

Lettre d'information destinée aux pharmaciens hospitaliers et grossistes-répartiteurs

Rueil-Malmaison, le 18 novembre 2024

**Objet : Distribution de boîtes de KENACORT RETARD 40 mg/1ml, suspension injectable dont la notice n'a pas été actualisée en février 2024 (UCD : 3400890022293 - CIP : 3400930243442)**

Madame, Monsieur, Chères Consœurs, Chers Confrères,

Depuis juin 2023, afin de répondre à l'accroissement de la demande du marché résultant de tensions impactant d'autres spécialités de corticoïdes injectables, BMS, en accord avec l'ANSM et à titre exceptionnel, met actuellement à votre disposition la spécialité KENACORT RETARD 40 mg/1 ml, suspension injectable dont la notice n'a pas été actualisée suite à une modification de l'information produit dans l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) approuvée le 26 février 2024.

Afin de continuer à pallier les tensions d'approvisionnement toujours en cours des autres spécialités, et compte tenu de la durée de ces tensions, nous vous informons que nous maintenons la distribution de ce stock dont l'écoulement est prévu sur le premier trimestre 2025.

Vous trouverez ci-dessous le détail des changements apportés par cette modification d'AMM. Ces changements concernent la rubrique « Effets Indésirables » du RCP et de la Notice :

| Notice actuelle<br>(sans les modifications apportées en février 2024)        | Modifications apportées à la notice en février 2024                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?                            | 4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?                                                                 |
| Effets indésirables rares (qui peuvent affecter jusqu'à 1 personne sur 1000) | Effets indésirables à fréquence indéterminée (la fréquence ne peut être estimée à partir des données disponibles) |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Vision floue</li></ul>               | <ul style="list-style-type: none"><li>- Vision floue</li><li>- Déficience visuelle</li></ul>                      |

KENACORT RETARD 40 mg/1ml, suspension injectable est indiqué en :

USAGE SYSTEMIQUE : rhinite allergique saisonnière après échec des autres thérapeutiques (antihistaminique par voie générale, corticoïde intra-nasal, ou corticoïde per os en cure courte).

USAGE LOCAL : ce sont celles de la corticothérapie locale, lorsque l'affection justifie une forte concentration locale. Toute prescription d'injection locale doit faire la part du danger infectieux notamment du risque de favoriser une prolifération bactérienne.

Ce produit est indiqué dans les affections :

- dermatologiques : cicatrices chéloïdes
- rhumatologiques : injections intra-articulaires : arthrites inflammatoires, arthrose en poussée

KENACORT RETARD est une préparation à action prolongée. Elle n'est pas indiquée dans les situations aiguës.

Veuillez noter que les informations à jour sont disponibles dans la Base de données publique des médicaments ([Accueil - Base de données publique des médicaments](#)) ainsi que sur les bases de données revues avec le Vidal.

Notre service Relation Clients est à votre disposition pour toute information complémentaire à l'adresse [marchefrance.pharma@bms.com](mailto:marchefrance.pharma@bms.com).

Pour toute question relative au produit, vous pouvez contacter notre service d'information médical :

- Téléphone : +33 1 58 83 84 96
- Email : [infomed@bms.com](mailto:infomed@bms.com)

**Déclaration des effets indésirables :**

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>  
Pour plus d'information sur les médicaments, consultez [ansm.sante.fr](http://ansm.sante.fr) ou [base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr](http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr)

Nous restons à votre entière disposition pour toute information additionnelle et vous remercions par avance de votre compréhension.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère, nos salutations distinguées.

**Clotilde JACQMIN-CLEMENT**  
Pharmacien Responsable  
Section B 102585

**Delphine SAFFAR**  
Pharmacien  
Directeur Développement Valeur en Santé